Sachant que la justice est lente, la commune de PORT-VENDRES met les bouchées doubles pour bétonner la côte et donner des gages avant les élections municipales. L'un ne va sans doute pas sans l'autre.

Le plan local d'urbanisme n'a pas voulu prendre en compte l'impact de l'urbanisation sur la nature et nous attendons une condamnation complète du document pas la justice administrative.

Après avoir tenter vainement de faire suspendre un jugement du tribunal administratif lui interdisant d'ouvrir à l'urbanisation les zones des Tamarins, le maire a délivré un permis de construire pour un hôtel dans le site du Château Parès. Plus qu'un hôtel puisqu'il s'agit de 3 200 m2 de SHON. Sans doute un Château hôtelier. Il vient en plus d'un précédent permis de construire de 14 villas hôtelières délivré à la Sté Fondeville pour 2 500 m2 de surface de plancher.

Cette logorrhée de bétonite s'inscrit dans une volonté spéculative au détriment des milieux remarquables du littoral, pourtant classés en zone Natura ou en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique. Le mètre-carré n'en devient que plus rare, donc plus cher.



DERNIERE HEURE : coup de force à la Mauresque

Sans avertissement, sans même autorisation de travaux, la commune ouvre une piste dans le site de la colline de la Mauresque, espace remarquable du littoral et inscrit comme tel dans le PLU.

Là encore, le projet d'urbanisation des collines de la Mauresque et de la Mirande est en filigrane puisque la mairie ne veut pas admettre la décision du conseil d'état sur la protection de ces collines pourtant obtenue en 2000, à la suite d'un conflit avec la municipalité Vila. A Port-Vendres, les maires changent, le littoral souffre !


PORT-VENDRES : piste illicite dans le site protégé de la Mauresque